

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2020

PRÉSENTS : ALLIGROS Bernard, BALLAND Maurice, BERNE Marie-José, BERTHIER Cyril, BERTHIER Gérard, BORNAREL Maurice, BRILLAT Bernard, CHAIX Camille, COUTURIER Arsène, GODET Claude, GUILLET David, JACQUET Bernard, JACQUET Nicolas, LAIR Dominique, LENOURLY Anne-Marie, LYVET Cédric, MARTINOD Pascale, MATHELIN Jean-Marc, MEURIAU Annie, REMONDAT Bruno, SERPOL Robert, VIGNAND Murielle, ZELINDRE Philippe.

ABSENTS ET EXCUSES : DECENISSE Annick, DIDELOU Yannick, GAUD Mathieu, JACQUET Sandrine, VIGNAND Sébastien, excusés, BERTOLINO Alain, CHAPERON DEVUN VIALLA Armand, DONCHE Sébastien, DOUSSOT Simone, PETIT-BLANC André, absents.

Secrétaire de Séance : Pascale MARTINOD

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour en points n° 12 & 13 : Convention servitudes Enedis et Vente de houppliers – Brénaz : accepté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE CC BUGEY SUD, DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DU VALROMEY ET DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS :

Madame le Maire fait part à l'assemblée des délibérations prises au cours du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bugey-Sud du 14 novembre 2019 et du Conseil syndical du SIVOM du Valromey.

3. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE :

Madame le Maire informe l'assemblée de ses décisions prises depuis le dernier conseil du 8 novembre 2019.

- Devis signés :
 - o SODEVAL (Curage d'eaux pluviales à Ouche - CHAVORNAY) : 1 920.00 € TTC ;
- Urbanisme : (2 Autorisations de travaux, 2 déclarations préalables et 1 Permis de construire accordés, 9 Certificats d'urbanisme informatifs, 2 certificats d'Urbanisme opérationnels défavorables).

4. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A.G.E.D.I.

Pour rappel, le syndicat mixte A.G.E.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011, qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal, ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins, en passant de Syndicat mixte fermé à Syndicat mixte ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical, lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

A l'unanimité, le Conseil accepte la modification des statuts du Syndicat mixte A.G.E.D.I.

5. PERSONNEL COMMUNAL

Suite à la demande de Mme Evangélie KOLIOS d'augmenter son temps de travail, le Conseil décide de lui accorder 30 minutes supplémentaires par semaine.

6. ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune à la « charte régionale d'entretien des espaces publics : objectif zéro pesticide dans les villes et villages ».

Elle rappelle également la délibération de la commune historique de Virieu-le-Petit en date du 13 avril 2017 et la convention signée, relatives à l'adhésion au groupement de commande constitué par la communauté de communes Bugey Sud pour l'acquisition de matériels d'entretien et de désherbage des espaces publics en vue d'atteindre l'objectif du « zéro pesticide ».

Suite à la commande de matériel effectuée par la commune historique de Virieu-le-Petit :

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

- **Une bineuse électrique** – modèle : *Cultivion* – marque : *Pellenc*, pour un montant H.T de 588.00 € ;
- **Un sarcloir** – lame de 22 cm – marque : *Pellenc*, pour un montant H.T de 55.30 €,

Le Conseil accepte de verser à la CCBS la somme de 128.66 €, correspondant au total du matériel commandé, déduction faite des subventions.

7. MISE EN VENTE DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE VIRIEU-LE-PETIT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le presbytère de la commune historique de Virieu-le-Petit est vide de tout occupant depuis le 1^{er} septembre 2019, mais dans un état de vétusté avancé.

Elle explique que la remise en état de ce bâtiment nécessiterait des dépenses très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard. De plus, l'affecter à un service public communal représenterait des investissements colossaux notamment pour l'accessibilité.

Elle propose de mettre en vente ce bien et de charger l'agence immobilière CHAM&LAC des démarches liées à cette vente. Elle précise que des frais d'agence, représentant 5 % du montant de la vente, seront à la charge de la commune. Le Conseil accepte à l'unanimité.

8. DON DE L'AMICALE DES ANCIENS POMPIERS DE VIRIEU-LE-PETIT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution de l'Amicale des Anciens Pompiers de Virieu-le-Petit.

Elle explique que la décision a été prise de clôturer les comptes et de verser un don à la commune d'Arvière-en-Valromey pour participer à la réfection du Carré Militaire du cimetière de Virieu-le-Petit.

Le Conseil accepte le don et précise que ce dernier participera à la réfection du Carré Militaire du cimetière de Virieu-le-Petit.

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES DE LOCHIEU

Madame le Maire rappelle que le tableau de classement des voies communales de la commune historique de Lochieu a été réalisé en 1964.

Elle explique au Conseil Municipal qu'une mise à jour est nécessaire. Les relevés effectués sur le terrain ont permis d'identifier 12 315 mètres de voies communales.

10. MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LOCHIEU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé en 2014 sur les logements communaux de la commune historique de Lochieu.

Elle explique que l'installation était jugée non acceptable et que des travaux avaient été prévus par la commune en 2018.

Une étude de sol avait été réalisée et des devis demandés à diverses entreprises pour la mise en place d'un système d'assainissement non collectif pour les logements de la mairie et de l'ancien presbytère.

Seules, deux entreprises ont envoyé des devis :

- La société SODEVAL, pour un montant H.T de : 34 600.00 € H.T ;
- La société SOUMAILLE, pour un montant H.T de : 38 831.00 € H.T.

Le service SPANC de la Communauté de Communes Bugey Sud, qui a la compétence de l'assainissement non collectif, propose la signature d'une convention qui permettra de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Ain.

Le Conseil, après examen, valide le devis de SODEVAL et accepte de signer une convention avec le SPANC de la CCBS.

11. TRAVAUX ONF 2020

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le programme de coupe 2020 de l'ONF sera étudié lors de la prochaine Commission Forêt, mais qu'il est important de prévoir dès maintenant les travaux d'élargissement de pistes de débardage sur la commune déléguée de Brénaz.

Le devis d'Agri-Défis concernant ces travaux représente un montant de 5 976.00 € TTC.

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

12. CONVENTION SERVITUDES ENEDIS

Madame le Maire présente au Conseil la convention envoyée par ENEDIS en mairie, relative au branchement de la future Fruitière à comté, au réseau électrique.

Cette convention de servitudes autorisera ENEDIS à faire les travaux nécessaires au passage de la canalisation sur la parcelle C 919 de Virieu-le-Petit (dont la commune est propriétaire), afin de procéder au raccordement au réseau électrique de la Fruitière.

13. VENTE DE HOUPPIERS - BRENAZ

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la coupe d'arbres dans la parcelle B de Brénaz, en bordure du pré de la Grange d'en Haut, des houppiers seront disponibles à la vente.

Le volume de houppiers est estimé à 10 m³ et le prix de vente conseillé par l'ONF est de 10€ le m³.

14. CARTE COMMUNALE

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux différentes rencontres avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain, la commission urbanisme et candidats, les bureaux d'étude retenus pour l'élaboration de la carte communale sont :

- Lot n° 1 : LOUP MENIGOZ
- Lot n° 2 : AMETEN

La prochaine réunion aura lieu le 27 janvier 2020.

15. ETUDE DIVERS DEVIS

Après examen, le conseil décide de valider les devis suivants :

- Cédric LYVET – Amélioration énergétique appartement locatif Chavornay (3 fenêtres) : 2 719.62 €TTC

16. QUESTIONS DIVERSES

- **Appuis à vélos** : La communauté de communes Bugey Sud envisage de mettre en place des appuis à vélos à la Fruitière, au Musée de Lochieu et au Chalet d'Arvières.
- **Scolarité des enfants de Chavornay** : Après une rencontre avec les parents d'élèves concernés de la commune déléguée de Chavornay, il a été acté que les enfants nés en 2019, dont l'instruction obligatoire est à 3 ans, seraient scolarisés sur les écoles d'Arvière-en-Valromey. Toute dérogation sera bien entendu, étudiée. Un transport serait mis en place par le Conseil Régional. Un point sera fait en fin d'année 2021.

La séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Arvière-en-Valromey, le 20 février 2020

Le Maire,



Annie MEURIAU

